

MESSAGES VIOLENTS SUR LES RESEAUX SOCIAUX : COMMENT REAGIR ?



Suite au terrible drame survenu à Valence, vous avez pu lire beaucoup de messages désobligeants, violents, voir d'incitation à la haine sur les réseaux sociaux.

Quelques conseils sur l'attitude à adopter :

1/ Lors de la minute de silence, vos managers vous ont conseillé de **ne pas répondre**. C'est effectivement la meilleure chose à faire pour éviter de générer de nouvelles réponses.

2/ Vous pouvez aussi **dénoncer les messages, tweets, publications auprès des hébergeurs** (Facebook, Twitter, etc.).

3/ Vous pouvez également **signaler sur la plateforme Pharos du ministère de l'intérieur les messages qui auraient un caractère illicite**.

<https://internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action>

La CFTC a informé la direction générale dès jeudi de la dérive de certains propos. Un service de **la DG est en veille et fait le nécessaire**. **La CFTC a également proposé la création d'une boîte mail générique** afin que chacun puisse partager auprès de la direction. Une étude est en cours.

Difficultés suite au choc, face à l'agressivité des propos... Ne restez pas seul !

Ce que vous lisez peut vous affecter, **pensez à la ligne d'écoute** afin de pouvoir échanger sur ces difficultés avec un psychologue.

Par téléphone 0800 970 428, par messagerie ou courriel.

Retrouvez toutes les informations en cliquant [ICI](#).

Vous souhaitez témoigner votre soutien aux familles, aux proches et aux collègues des victimes, cliquez [ICI](#).

Dans ces moments difficiles, soyons à l'écoute et solidaires !



syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr

www.facebook.com/CFTCEmploi

[@cftcemploi](https://twitter.com/cftcemploi)